



Bulletin d'information



ARBRES DE NOËL
No 01 – 15 avril 2010

APERÇU DE LA PROGRAMMATION DU RÉSEAU ARBRES DE NOËL POUR 2010

Avec ce bulletin d'information, le réseau arbres de Noël du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) débute sa vingtième année de fonctionnement. Comme par le passé, son rôle consistera à vous transmettre l'information concernant la phytoprotection qui consiste à protéger efficacement vos plantations d'arbres de Noël, et ce, en minimisant l'impact de cette culture sur l'environnement.

Déjà vingt ans!

Le temps passe vite voire trop vite. Il y a vingt ans déjà débutait le RAP – arbres de Noël. Sa création a débuté par un commentaire que j'avais fait à un journaliste quant à l'effet bénéfique du RAP et que mon souhait était de voir un jour un sous-réseau adapté à la production d'arbres de Noël. M. Roger Mongeau, producteur d'arbres de Noël à l'époque et membre du conseil d'administration de leur association, a communiqué avec moi à ce sujet. Une rencontre a eu lieu dès le début d'avril, puis en mai le réseau démarrait.

Que de chemin parcouru depuis ces 20 ans. À l'époque, l'information prenait de trois à sept jours pour se rendre aux producteurs. Aujourd'hui, deux heures après sa rédaction, le bulletin est disponible grâce aux technologies numériques et au Web. Le réseau n'aurait pu se développer sans le rôle essentiel que jouent les collaborateurs qui sont, pour la plupart, producteurs d'arbres de Noël. La majorité d'entre eux ont été présents dès la première année ou quelques années plus tard. Je suis fier des collaborateurs et de leur implication ainsi que de l'expertise que nous avons développée. Avec le temps, des liens se sont tissés et ils sont devenus des amis.

Depuis ces vingt ans où j'ai observé l'évolution des techniques utilisées en régie phytosanitaire, je constate aujourd'hui une grande amélioration dans le contrôle des ravageurs et des maladies. J'aime penser que le réseau y a joué un rôle majeur.

Vous connaissez maintenant, pour la plupart d'entre vous, le concept de la lutte intégrée. C'est le message principal que le RAP veut transmettre. Plus nous adopterons cette approche pour le contrôle des maladies et des ravageurs, plus nous répondrons au souhait des citoyens qu'on produise tout en protégeant l'environnement. C'est aussi le souhait du producteur d'atteindre la rentabilité tout en ayant des interventions phytosanitaires plus « vertes ».

Une information de pointe, disponible rapidement

À partir de la semaine prochaine et jusqu'à la fin juin, nous vous informerons rapidement de l'évolution des principaux ravageurs et des principales maladies ainsi que des mesures à prendre pour corriger la situation. Après cette période, des avertissements pourront vous être expédiés selon les besoins. Nous continuerons à



L'Association
des producteurs
d'arbres de Noël
du Québec inc.

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation



y inscrire le cumul des degrés-jours. La méthode de degrés-jours est utilisée pour le suivi du puceron des pousses du sapin. Cette information vous sera également utile afin de suivre l'accumulation de la chaleur au cours de la saison, de la comparer avec les années antérieures et entre les sites d'observation.

En plus des avertissements, un certain nombre de bulletins d'information vous seront expédiés pendant la saison.

Grâce au télécopieur et au courrier électronique, vous pourrez recevoir les avertissements chez vous la journée même de leur publication. Les communiqués peuvent également être acheminés par la poste avec un délai de 3 à 5 jours.

Retour sur l'année 2009

Pour le retour de l'année 2009, je vous invite à consulter l'article paru dans le dernier numéro de la revue « La Branche » à l'hiver 2010. Voici un lien pour retrouver cet article : http://www.agrireseau.qc.ca/horticulture-arbresdenoel/documents/Retour_2009.pdf.

Homologation des pesticides 2008 et 2009

Retour sur les homologations en 2008

Deux nouveaux herbicides ont été autorisés par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour la culture des arbres de Noël.

Ces herbicides sont le DUAL ou DUAL II MAGNUM (que l'on retrouve généralement mélangé avec la Simazine) et le SUREGUARD.

Ces herbicides agissent en prélevée. Dans un prochain bulletin d'information qui traitera du contrôle des mauvaises herbes, nous reviendrons sur les caractéristiques de ces nouveaux produits.

Nouvelles homologations 2009

Un nouvel insecticide pour le contrôle du puceron des pousses du sapin vient d'être homologué. Il s'agit d'ADMIRE® 240. Les essais que nous avons effectués ont démontré l'efficacité de cet insecticide contre ce ravageur. ADMIRE® 240 s'ajoute aux deux autres insecticides déjà homologués, soit le DIAZINON 500 EC et le ENDEAVOR® 50WG. Rappelons que ce dernier, contrairement aux deux autres, est plus sélectif et contrôle principalement les insectes suceurs comme les pucerons et a peu d'effets sur les prédateurs qui sont nos alliés dans cette lutte.

Une équipe de collaborateurs dévoués

Les renseignements que vous recevez dans le cadre du **réseau arbres de Noël** sont le résultat du travail d'une équipe de collaboratrices et de collaborateurs toujours prêts à vous aider. Cette équipe, désignée sous le nom de *Groupe d'experts en protection des arbres de Noël*, se compose des personnes suivantes :

Réal Beloin, producteur, East Hereford

Jean-Pierre Bergeron, producteur, Saint-Armand-de-Missisquoi

Serge Bouchard, technologiste agricole au MAPAQ, Rivière du loup

Yves Crête, producteur, Sawyerville

Dominique Choquette, agronome, Club agroenvironnemental de l'Estrie, Sherbrooke

Cécile Grandchamp, productrice, Saint-Cuthbert

Francis Gilbert, producteur, Robertsonville



Louise Innes, phytopathologiste, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Sainte-Foy
Christian Lacroix, agronome, Coopérative agroenvironnementale Fertior, Saint-Bernard
Simon Lemieux, producteur, Nantes
Daniel Mercier, producteur, Saint-Honoré
Christian Morin, producteur, Ham-Nord
Gabriel Savoie, producteur, Saint-Jacques-de-Leeds
Christian Vanasse, producteur, Ayer's Cliff

Un départ et un remplacement dans le Bas-Saint-Laurent

Quelques mots pour mentionner le départ de Monsieur Blondin Dubé collaborateur dans le Bas-Saint-Laurent. Celui-ci prend une retraite bien méritée. Je profite de l'occasion pour le remercier de son travail et de ses commentaires. Ses conseils furent très appréciés au sein du groupe.

M. Serge Bouchard, technologiste agricole au MAPAQ, a bien voulu accepter le mandat de collaborateur pour la région du Bas-Saint-Laurent. M. Bouchard est une personne ayant de l'expérience et impliquée dans son milieu. Il sera à notre avis une personne-ressource appréciée de la clientèle et sera un atout précieux pour le groupe de travail. Je profite de l'occasion pour remercier M. Bouchard d'avoir accepté le mandat.

J'apprécie grandement le précieux travail de ces collaborateurs, que ce soit les agronomes et les technologistes des clubs ou du MAPAQ, ou les producteurs collaborateurs qui se rendent disponibles pour nous transmettre une information des plus utiles pour nos décisions dans le domaine de la phytoprotection.

Nous estimons que vos suggestions et vos commentaires sont importants. N'hésitez donc pas à nous les faire connaître.

Nous désirons souligner la collaboration de l'Association des producteurs d'arbres de Noël du Québec et celle du secrétariat du Réseau d'avertissements phytosanitaires pour leur appui indéfectible au réseau arbres de Noël.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES ARBRES DE NOËL

ANDRÉ PETTIGREW, agronome - avertisseur

MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie

4260, boulevard Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A5

Téléphone : 819 820-3035, poste 4374 - Télécopieur : 819 820-3942

Sans frais : 1 800 363-7471, pour les régions 418, 450 et 819

Courriel : Andre.Pettigrew@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 01 – arbres de Noël – 15 avril 2010



ARBRES DE NOËL

Bulletin d'information No 01 – 2010, page 3